

# **CHASTRE : PLAN DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**Conseil communal du 22/02/2022**

## **I.INTRODUCTION**

Suite aux phénomènes d'inondations déjà connus dans notre commune depuis une vingtaine d'années, nous avons mis en place en 2020 un groupe de travail représenté entre autre par les 3 groupes politiques qui composent le Conseil communal.

Le but de ce groupe est de travailler tous ensemble pour lutter contre ce fléau et de bénéficier de l'expérience, des connaissances et de la réflexion de chacun des élus tous partis confondus.

Lors de l'été 2021, après 12 orages violents, qui a été particulièrement pénible et compliqué pour une grande partie d'entre nous, il est apparu évident que la lutte contre les inondations devait prendre une importance supplémentaire.

Depuis, nous nous réunissons minimum une fois par mois et avons décidé de faire de cette matière une priorité communale.

Vous vous en doutez, le travail est gigantesque ! Il se veut être préventif, anticipatif, à court, moyen et long terme car malheureusement si certaines actions peuvent se mettre en place rapidement, nous savons très bien que d'autres prendront beaucoup plus de temps.

Vous trouverez ci-dessous notre plan de lutte. Celui-ci concerne évidemment les débordements des cours d'eau ainsi que tout autre problème lié aux ruissellements ou coulées de boue.

Ce plan est réalisé en collaboration avec différents services communaux ainsi que la CCATM et le conseil Agriculture. Il a pour but principal de lister les actions à mener et d'aider les différents intervenants communaux à planifier et à répartir les actions à traiter. Le service environnement en assurera la coordination et quelqu'un qui connaît le travail des agriculteurs pourrait être engagé en renfort à mi-temps

Ce plan sera d'ailleurs introduit dans notre Programme Stratégique Transversal et les budgets nécessaires y seront alloués.

Une communication sera prévue chaque année pour en préciser l'état d'avancement des actions et projets en cours.

Soyons certains que nous y mettrons l'énergie et les budgets nécessaires pour avancer au plus vite mais cela prendra du temps car nous ne sommes pas souvent en mesure de décider seuls. Nous dépendons souvent de la Province concernant les cours d'eau ou des propriétaires privés concernant la problématique des ruissellements. Dans tous les cas, il faut trouver de bons accords « WIN-WIN », seule garantie d'avancer tous ensemble dans cette lutte. Dans d'autres cas, il faut aussi sensibiliser les privés à s'équiper de mesures de protection.

Nous n'avons pas attendu le vote au Conseil communal de ce 22 février 2022 pour déjà avancer dans une multitude d'actions. Certaines d'entre elles ont déjà été entreprises, d'autres sont à l'analyse ou en négociation.

Ce plan de lutte contre les inondations devra encore évoluer, se préciser. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou remarques. Le groupe inondation, aidé par des experts, en prendra connaissance et jugera de leurs pertinences.

Vous pourrez déjà trouver des infos et des conseils en visitant le site de la Commune [www.chastre.be](http://www.chastre.be), via les onglets : Accueil/Ma commune/Services Communaux/Environnement/Actualités . Puis l'icône « Les plans de gestion d'inondation » qui vous relayeront vers <https://inondations.wallonies.be>.

## **II. EXPLICATION DU CADRE (données objectives à rappeler)**

### **A/Cours d'eau**

**\*2 bassins** : -Orne (Cortil, Noirmont, Chastre et Blanmont)

-Houssière (Gentignes, Saint-Géry et Villeroux)

- 58 ponts appartenant à la commune le long des différents cours d'eau

**\*Info** : -lère catégorie géré par le SPW

-2<sup>ème</sup> catégorie géré par la Province du BW

-3<sup>ème</sup> catégorie géré par la Commune

**\*ORNE : 2<sup>ème</sup> catégorie**

+ Jonquière 3<sup>ème</sup> catégorie

+ Ry d'Ardenelle 2<sup>ème</sup> catégorie

+ Ry d'Almez (ou de Perbais) 2<sup>ème</sup> catégorie

+ Ry des Lovières 2<sup>ème</sup> catégorie

+ Nil 2<sup>ème</sup> catégorie

+ Ry d'Ernage 2<sup>e</sup> catégorie

+ Ry du Neuf bois 3<sup>e</sup> catégorie

**\*LA HOUSSIERE : 2<sup>ème</sup> catégorie**

+ Ry du Grand Pré 2<sup>ème</sup> catégorie

### **B/Ruissellement et Coulées de boue**

-Plus de 80% du territoire est agricole

-Plateau agricole et terre généralement de très bonne qualité (mais quelques poches sablonneuses)

-Existence de grands bassins versants avec des pentes douces plus ou moins régulières (peu de zones de rétention naturelle)

-Très peu d'éléments naturels pour limiter le ruissellement

## **III. Actions à prendre**

### **Cours d'eau**

#### **1. Identification des points critiques des cours d'eau par débordements**

**Gentignes** : - bras de La Houssière, dans le fond de la rue des Communes, à la limite de Sombrefe

- zone du Mémorial Congolo
- carrefour Mellery – Charlemont (+ Sentier du Pont d’Arcole)

**Saint-Géry** : - rue du Moulin (ferme Dussart)

**Villeroux** : -rue de la Brasserie  
 -rue Jean Goffaux (+ ajout de beaucoup de ruissellement des XV Bonniers)  
 -ruelle Gilmont  
 -rue Baty de Noirmont

**Cortil**: -rue du Tilleul + Place de Cortil  
 -rue Octave Lotin  
 -rue de Nivelles sur l’Ardenelle (Ancien Ruisseau des Noces)

**Noirmont** : -rue du Bief au Moulin de Noirmont  
 -rue Vielle

**Chastre** : - rue Par-delà l’Eau et rue du Piroy (Ruissellement et débordement)  
 - avenue Jupiter  
 - avenue du Castillon au niveau de la drève  
 - rue des Trois Ruisseaux au moulin

**Blanmont** : -place de la Féchère  
 -rue de la Gare, derrière le château et en aval du pont  
 -Ry des Lovières au Pré à la chambre  
 -rue de Bau au moulin Al Poudre  
 -sentier du Marais

**2. Etude globale à mener avec la Province et les communes de Mont-Saint-Guibert et Walhain**

**3. Attention particulière avec la Province concernant l’entretien via le contrat rivière et la visite annuelle**

**4. Etude et création de ZEC (Zone Extension de Crue) en collaboration avec la Province si cat.2**

❖ **ORNE : Phase I**

- Bois Quinaux
- Carrières

-Accord en cours  
 -Travaux à réaliser via la Province

**Phase II**

- Jonquière
- Vichaux
- Corsal
- Ernage
- Castillon
- Trois Ruisseaux

-Etude à réaliser par la Province

❖ **HOUSSIERE :**

Phase I

-Paroche

-Accord en cours  
-Travaux à réaliser par la commune

Phase II

-Kongolo

-Etude à réaliser par la Province

**5. Ouvrage d'art : Suite aux inondations**

-Analyse complète à réaliser sur les 58 ponts et passerelles  
-Réparation sur l'ensemble des ponts de nos cours d'eau. (À échelonner suivant les urgences)

**Ruissellements**

**6. Cartographie des zones à risque de ruissellements et/ou de coulées de boue**

**Villeroux :** -rue d'Héவில் (champs Bois des pauvres)  
-rue Jean Goffaux (XV Bonniers et rue de Court-St-Etienne)  
-rue de la Brasserie  
-rue de la Paroche (ruelle des Moineaux et Chemin bois de sapins)  
-rue Destraux (Baty de Noirmont)  
-rue Destraux (La Boulette)

**Saint-Géry :** -rue Try Marsin  
-rue de Mellery (champ chêne aux Loups)  
-rue d'Heuval  
-Chemin de Plugova vers rue de l'Etat  
-rue des Ecoles  
-Chemin Quartier du Petit Baty

**Gentines :** -rue des Golards (Altiau et Petit Champ)  
-fond rue Taille Madame  
-rue des Communes (dans le bas-côté rue Altiau)  
-rue des Communes (dans le bas-côté Géronsart)  
-rue de l'Ermitage

**Blanmont :** -Pré à la Chambre (du Petit Arbre et RN273)  
-rue de la Gare (côté Blanmont + côté Héவில்)  
-rue du Château et Sentier du Marais (de 273 et chemin cimetièr)  
-rue de la Fontaine  
-chemin du Cimetière

**Chastre** : -rue du Piroy (des XV Bonniers et rue des Carrières)  
-avenue Jupiter  
-rue des Tombes Romaines (carrefour avec av. Minerve)  
-rue des Tombes Romaines (milieu venant du Piroy)

**Cortil-Noirmont** : -rue du Rauwez  
-rue des Gotteaux  
-273 Gotteaux (venant champ ch. d'Ernage)  
-arrière rue des Mottes  
-rue Colonel Vendeur  
-rue Gréat  
-rue de Nivelles + rue Ste Anne  
-rue de Corsal (champ 6 Bonniers)  
-rue d'Ardenelle  
-rue des Vichaux  
-rue de Gembloux  
-rue Try des Rudes (+ champ Joncquière)

#### **7. Etude avec le GISER ou autres experts de ces zones en vue de :**

- mieux comprendre et analyser les solutions au cas par cas
- placer des fascines
- créer des retenues via des ballots, des fossés, ...
- créer des bandes antiérosives
- gérer les entrées de champs
- créer des bosquets.

#### **8. Courrier aux agriculteurs pour prévoir les types de plantations**

- pour chacune des zones à risque + répertorier et analyser sur plan
- à faire annuellement

#### **9. Mise en place d'une concertation avec les agriculteurs**

- à prévoir annuellement aussi suivant les résultats obtenus et principalement si trop de mono culture de printemps

#### **10. Prévoir la création de +/-1000m de fascines en 2022-2023.**

- principalement dans les zones à risques
- principalement au niveau des cultures de printemps (Pdt, Betteraves, Maïs ,...)

**11. Prévoir chaque année la création de nouvelles fascines et l'entretien des fascines existantes et ce de manière systématique via un marché à reconduire chaque année.**

**12. Création ZIT « Paroche » (Zone d'Immersion Temporaire) : -Accord en cours.**

-Etude et travaux à réaliser.

**13. Etudier à moyen et long terme et favoriser la mise en place de mesures et de pratiques agricoles (voir PAC et MAEC)**

- en concertation et/ou via des aides et des réunions d'information (via conseil agriculture)
- permettant une meilleure absorption
- permettant une meilleure retenue des eaux en amont

### **En Général** (cours d'eau et ruissellements)

**14. Travaux en aval pour mieux diriger les eaux et protéger les habitations** (le but étant de diminuer les dégradations causées par les eaux sur son passage)

#### **VILLEROUX :**

- **rue d'Héவில்** : étudier la possibilité d'une traversée à 45° pour faciliter le flux d'eau.
- **rue Jean Goffaux** : aménager un accès direct des eaux à la rivière côté aval.
- **rue de la Brasserie** : aménager 4 accès directs des eaux à la rivière + renforcer 2 x parapets + analyse du réseau d'égouttage.
- **rue Destraux (Baty de Noirmont)** : analyser la création d'un coulant d'eau à la rivière.
- **rue Destraux (Boulette)** : analyser la création d'un coulant d'eau à la rivière.

#### **SAINT-GERY :**

- **rue d'Heuval** : création d'un muret de déviation + curage du fossé en aval.
- **chemin de Plugova** : création d'un passage d'eau vers le point bas naturel en cas de surverse des avaloirs.
- **chemin Quartier du Petit-Baty** : dévier les eaux vers le bassin d'orage + pose grille de meilleure capacité à placer.
- **ruelle aux Loups** : étudier la mise en pression trop importante de l'égout.

#### **GENTINNES :**

- **rue des Golards** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **rue Taille Madame** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **rue des Communes** : aménager l'accès des eaux à la rivière.

#### **CHASTRE :**

- **avenue Jupiter** : étudier le passage d'un coulant d'eau de surverse avec les riverains + analyse du réseau d'égouttage.
- **rue des Tombes Romaines** : (av. Minerve) : étudier une meilleure reprise des eaux.
- **rue des Tombes Romaines** : (milieu) : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **rue du Piroy (côté des XV Bonniers)** : étudier une reprise des eaux du complexe sportif.

- **rue du Piroy (côté carrière)** : dévier les eaux en recreusant le fossé naturel du vicinal et transformer la voirie pour s'assurer que le trop plein d'eau soit bien dirigé vers le fossé.

#### **BLANMONT :**

- **Pré à la Chambre** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **Sentier du Marais** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **Bas rue de la Gare et rue du Château** :
  - o \*étudier la possibilité de grilles en direct à la rivière +
  - o \*étudier grille rue du Cimetière +
  - o \*étudier le passage d'un coulant d'eau de surverse avec les riverains ;
- **rue de la Gare** : problème du vidage progressif du bassin naturel dans le champ, côté Mont-St-Guibert + analyse du réseau d'égouttage.
- **rue de la Fontaine** : étudier la possibilité d'un accès direct à la rivière.

#### **CORTIL :**

- **rue du Rauwez** : mieux guider le passage d'eau et analyse du réseau d'égouttage.
- **rue des Gotteaux** : pose d'une grille de meilleure capacité + étudier une déviation du coulant d'eau de surverse.
- **rue des Gotteaux** : analyser les accès directs des eaux à la rivière.
- **rue Colonel Vendeur** : réaménager le fossé pour désengorger la route.
- **rue de Nivelles** : aménager l'accès direct des eaux à la rivière côté aval.
- **rue Sainte Anne** : pose d'une grille de meilleure capacité après étude du réseau d'égouttage.
- **rue de Corsal ( Bonniers)** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **rue d'Ardenelle** : étudier avec les riverains la possibilité d'une surverse naturelle vers la rivière.
- **rue des Vichaux** : pose d'une grille de meilleure capacité après étude du réseau d'égouttage.
- **rue de Gembloux** : pose d'une grille de meilleure capacité après étude du réseau d'égouttage.
- **rue Try des Rudes (début)** : étudier le passage du coulant d'eau avec les riverains.
- **Rue Try des Rudes (milieu)** : vérifier le passage du coulant d'eau avec les riverains + les chambres de visite et le passage sous voirie.

#### **15. Etude d'un Règlement Primes aux particuliers de 500 €/an pour la protection de leurs biens.**

Règlement-primés à mettre en œuvre pour aider les particuliers à se protéger par l'aménagement d'un coulant d'eau ou via des batardeaux (aux portes, ...)

#### **16. Agriculture**

- Règlement-primés à prévoir pour notamment travailler les entrées de champs ou la pose de ballots de protection contre les coulées.
- Convention à prévoir au cas par cas pour des réalisations de travaux de protection plus importants :
  - o -ZIT de protection de la Paroche à Villeroux ;
  - o -Occupation des parcelles de terre à l'arrière de la rue d'Hévillers.
  - o -Etc.

- Favoriser la mise en place de bandes enherbées, de plantations de haies ou toutes autres pratiques permettant de ralentir les eaux dans les endroits critiques (en relation avec le pt.13)

## **17. Recommandations urbanistiques pour les inondations** (réalisé par la CCATM et le service urbanisme)

### a) Réduire l'impact des inondations sur les nouvelles constructions :

- S'assurer que le risque d'inondation a été bien évalué
  1. Revoir l'échelle du risque d'inondation (faire des catégories supplémentaires éventuelles)
  2. Intégrer le risque de débordement et le risque d'écoulement
  3. Utiliser l'historique pour identifier des erreurs d'évaluation (zone classées sûres mais déjà inondées)
- Définir les mesures urbanistiques nécessaires pour chaque catégorie ce qui revient à conditionner le permis de certaines constructions à des mesures de protections particulières :
  1. sous-sol, garage : système d'évacuation avec un diamètre minimum de 110mm à la sortie, d'autant plus importante pour les zones les plus risquées, plus prévoir des anti-retours
  2. Recouvrement de sol : le plus perméable possible ou compensé par un système de citerne de tampon (en fonction des m<sup>2</sup>) et ceci autant que possible
  3. Relever le RDC ou utiliser des pilotis
  4. Aménager des zones d'évacuation naturelles des eaux sur le terrain et maintenir des axes de ruissellement pour favoriser l'évacuation
  5. Favoriser les charges d'urbanisme pour réduire les ruissellements en amont, en s'assurant de ne pas créer des problèmes pour d'autres riverains
  6. Imposer une étude sur l'infiltration des eaux, étude d'autant plus approfondie pour les zones les plus risquées. Si les résultats des tests de percolations sont insuffisants, le collège pourra imposer des cuves tampons supplémentaires avec un minimum de 5000 l.

### b) Réduire l'impact de la décision de construire sur les autres constructions

- Evaluer l'impact de la nouvelle construction sur le ruissellement vers d'autres zones construites
- Définir des mesures urbanistiques nécessaires pour chaque catégorie
  1. Minimiser l'imperméabilisation des sols
    - Favoriser des volumes de construction plus condensés
    - Favoriser les sols absorbants (dolomies, clinkers...) par rapport à du macadam dans les allées d'accès et/ou les places de parking (prévoir des dérogations pour les PMR)
  2. Faciliter la retenue des eaux qui tombent sur la partie construite
    - Imposer l'installation de citernes de rétention, proportionnellement à la taille de la construction
    - Favoriser l'écoulement dans un sol fortement absorbant (ex : zone de pierraille enfouie, cage de dispersion...)



- Favoriser l'installation de citernes de stockage de l'eau de pluie pour une utilisation domestique
  - 3. Eviter l'écoulement en grande quantité des eaux et favoriser l'infiltration
    - Imposer l'installation d'obstacle, au moins à la partie basse du terrain (haie, mur...)
    - Favoriser l'installation de zones de rétention plus ou moins grandes en fonction du terrain (noue, zone plus basse, ...)
- c) Réduire l'impact sur toutes les constructions grâce à des actions communales
- **Prévenir les inondations :**
    1. Curer les cours d'eau de manière régulière pour faciliter l'écoulement
    2. Fournir à l'avance, des sacs de sable aux habitations les plus à risque
    3. La mise en place d'une prime afin de favoriser l'achat de bloque porte (deux rails avec une glissière et des joints et/ou batardeau)
  - **Réduire l'impact des inondations**
    1. Fournir des informations pour réduire l'ampleur des dégâts (relèvement des meubles, utilisation de carrelage...)
- d) **Autres :**
- Mettre en charge d'urbanisme l'installation d'une haie en fonction de la taille de la construction (emprise au sol ou m<sup>2</sup> plancher autorisé) et de la situation des lieux
  - Imposer la mise en place des points ci-dessus pour les nouvelles constructions ainsi que pour les modifications très importantes aux constructions existantes

Sur base de l'article D.IV.53 du CoDT et en fonction de l'analyse de la situation et des recommandations reprises ci-dessus, des conditions ou charges d'urbanisme pourront être imposées dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme :

- Surélever le niveau de la construction par rapport au terrain naturel,
- Limiter les remblais de terre,
- Réaliser un fossé parabolique guidant le ruissellement d'eau
- Placer les constructions sur pilotis ou sur vide ventilé inondable et vidangeable
- ...

**18. Etablir une liste des zones de curage** : à entretenir avec une périodicité par zone (annuel, mensuel, après chaque orage, ...)

-avaloirs,  
-grilles,  
-fossés,  
-Etc.

**19. Prévisions des sacs de sable :**

Mettre à disposition des palettes de sacs de sable dans les quartiers à risque.

- Liste à établir ;
- A prévoir à disposition **AVANT** les orages (au plus tard vers le début mai)

**20. Mettre en place un système d'alerte pour prévenir la population**

Utilisation du système Be-Alert